

Educateurs de Jeunes Enfants et Assistants Socio-Educatifs :

DES AGENTS SANS CADRE D'EMPLOIS !!!

La Fédération Force Ouvrière des Personnels des Services Publics et des Services de Santé a écrit au secrétaire d'Etat en charge de la Fonction Publique, Monsieur Olivier DUSSOPT, afin de rétablir les Educateurs de Jeunes Enfants et Assistants Socio-Educatifs dans leurs droits.

En effet, le décret relatif au statut des Educateurs et celui relatif à l'échelonnement indiciaire des Assistants Socio-Educatifs ont été abrogés au 1^{er} février 2018.

Le gouvernement ayant décidé de reporter au 1^{er} février 2019 les mesures de reclassement de ces deux cadres d'emplois, nos collègues sont aujourd'hui dans un vide juridique inadmissible. Sans cadre d'emplois, sur quelle base assumer les missions confiées, bénéficier d'un avancement de grade, être recruté ? Sans grille indiciaire, sur quelle base être rémunéré ?

La Direction Générale des collectivités territoriales a été alertée sur cette situation mais, à ce jour, aucun rectificatif n'est paru au Journal Officiel.

FO a donc décidé de saisir le gouvernement afin que des mesures soient prises immédiatement en vue de rétablir nos collègues dans leurs droits.

Le secrétariat fédéral

Fait à Paris, le 1^{er} mars 2018